

Rapport de gestion 2003



Servisa est une entreprise commune de
prévoyance professionnelle des Banques Cantonales
et de Helvetia Patria Assurances



Servisa
Fondations collectives des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2003



Servisa

Fondations collectives des Banques Cantonales

L'essentiel en un coup d'œil: Chiffres clé 2003 du groupe Servisa

Fondations collectives Servisa et Servisa Supra

Ne répond des échéances des Fondations collectives que la fortune de prévoyance d'une œuvre de prévoyance concernée.

Volume d'affaires		2003	2002
Contributions encaissées	CHF mio.	842,1	753,1
Production nouvelle (primes annuelles)	CHF mio.	14,4	45,7
Produit du capital	CHF mio.	79,3	79,6
Distribution du surplus de bénéfices	CHF mio.	–	0,1
Portefeuille		2003	2002
Nombre de contrats		4 850	4 656
Nombre de personnes assurées		45 581	41 783
Fortune investie	CHF mio.	2 650,0	2 290,5
Capitaux d'épargne réglementaires	CHF mio.	2 772,9	2 326,0
Somme au bilan	CHF mio.	3 007,5	2 569,3
Degré de couverture		2003	2002
Servisa		98,5	97,0%
Servisa Supra		96,0	91,9%

Le groupe Servisa comprend également, outre les fondations collectives, **Servisa Fondation de libre passage** et **Servisa SA**. Les comptes annuels de Servisa Fondation de libre passage et Servisa SA sont tenus séparément. Afin d'avoir une vue globale, nous publions cependant ci-contre les chiffres clé de ces deux différents importants domaines de Servisa.

Servisa Fondation de libre passage		2003	2002
Nombre de comptes		38 778	27 654
Fortune investie	CHF mio.	1 295,6	847,2
– Investissements en titres	CHF mio.	106,1	82,0
– Valeurs nominales	CHF mio.	1 189,5	765,2
Nombre de Banques Cantonales participantes		10	9

Servisa SA		2003	2002
Volume d'affaires			
Chiffre d'affaires	CHF mio.	1,4	1,7
Portefeuille		2003	2002
Nombre de contrats gérés		240	338
Nombre de personnes assurées dans ces contrats		3 478	4 183
Fortune investie dans ces contrats	CHF mio.	230,4	222,8

Table des matières

6	Tous les nuages sont bordés d'argent
8	Production nouvelle et portefeuille
9	Contributions encaissées
10	Prestations de Servisa et de Servisa Supra
11	Placements de la fortune
12	Conjoncture économique, situation en matière de placements et rendements
13	Evolution de la performance
14	Développement du degré de couverture
15	Frais d'administration et de distribution
16	Organisation
18	Portrait d'un client: atokalpa – le partenaire dans le rythme du temps
20	Bilan Servisa
21	Compte d'exploitation Servisa
22	Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2003 de Servisa
24	Bilan Servisa Supra
25	Compte d'exploitation Servisa Supra
26	Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2003 de Servisa Supra
28	Rapport de l'organe de contrôle pour Servisa
29	Rapport de l'organe de contrôle pour Servisa Supra
30	Impressum

Servisa est une entreprise commune de
prévoyance professionnelle des Banques Cantonales
et de Helvetia Patria Assurances

 **Banque Cantonale**

**HELVETIA
PATRIA** 

Tous les nuages sont bordés d'argent

Tous les nuages sont bordés d'argent

Lorsqu'une tempête a déferlé sur le pays, il est bien agréable d'apercevoir tout à coup un petit coin de ciel bleu. C'est ce qu'il s'est passé à la fin de l'année 2003, non seulement pour Servisa, mais également à toute la branche de la prévoyance du personnel – branche qui a connu son année la plus difficile depuis l'existence du 2^{ème} pilier. Difficile parce que les bourses atteignent des profondeurs inconnues jusqu'ici, difficile parce que le taux de sinistralité continuait de progresser, difficile parce que les mesures devant être prises face au développement démographique étaient indispensables, mais impopulaires. Néanmoins, une amélioration est en vue; le développement survenu en fin d'année est porteur d'espoir. Il est dès lors compréhensible que certains prédisent déjà une embellie en voyant ce petit liseré de ciel bleu. Une manière de voir aussi fautive que prématurée – on le comprendra avec ce qui suit.

Des actions malgré la dégringolade de la Bourse?

Celui qui aurait qualifié les premiers mois de l'année de placement 2003 de «catastrophiques» n'est ni un pessimiste aux idées les plus noires ni un rabat-joie connu pour être un casseur de l'économie. Une telle déclaration va simplement au cœur du problème. En réaction à la chute libre des marchés boursiers, Servisa opéra une réduction de la part d'actions. Cette mesure était indispensable pour stabiliser le degré de couverture. En présence de cette situation boursière difficile et persistante, un arrêt des offres a dû finalement être décidé; c'était la seule façon de pouvoir maintenir la capacité d'assurer le risque à long terme. Servisa n'en ressentira les effets qu'en 2004 seulement. Ayant réduit sa part d'actions, Servisa n'a pas pu profiter pleinement du développement positif des marchés boursiers dans le courant de l'année.

La question d'un abandon complet de placement en actions ne se posait jamais pour les organes responsables de Servisa, car il était manifeste qu'un portefeuille composé d'une part élevée d'obligations n'était pas judicieux: il est prévisible que les intérêts vont s'effriter à la longue, ce qui se répercutera sur le risque d'intérêt et finalement sur la performance. Notre mission consiste cependant à obtenir un rendement durable, afin d'être en mesure de remplir toutes nos obligations futures. Sans apport d'un contingent d'actions et leurs rendements à long terme encore supérieurs à la moyenne, nous ne pourrions pas garantir nos obligations légales telles qu'elles sont fixées aujourd'hui.

Les réalités démographiques et leurs conséquences

Dans l'exercice sous revue, des termes tels que: évolution de l'invalidité, exigences de la révision LPP concernant la transparence des coûts ou risque de longévité, ont débouché sur de considérables perturbations dans la structure du tarif. Pour réaliser un rétablissement durable, Servisa a été obligée – comme tous les autres prestataires – de créer un nouveau concept. Il en résulte concrètement une hausse significative des primes de risque et de frais. Devant le vieillissement croissant de la population et le manque de disponibilités pour financer les rentes y relatives, dont les montants nécessaires ne sont actuellement plus atteignables, une adaptation du taux de conversion a finalement été indispensable. L'application du taux de conversion aux avoirs de vieillesse accumulés détermine le montant de la rente de vieillesse. Comme le taux de conversion de la part obligatoire est fixé dans la LPP, cette adaptation n'a été réalisée que dans le domaine où Servisa en a la possibilité, à savoir la part surobligatoire. Cependant, face aux réalités démographiques, la révision de la LPP prévoit aussi un abaissement de taux dans le domaine obligatoire.

Thème récurrent du taux d'intérêt minimal

Lorsque dans le courant de l'été 2002 le Conseil fédéral annonça la première baisse de 4 à 3,25 % du quasi sacro-saint taux d'intérêt LPP, il déclencha une formidable avalanche de protestations. Le nouvel abaissement à 2,25 % annoncé pour l'année 2004 a par contre été accepté avec plus de pondération; entre-temps, de larges cercles ont reconnu que le taux d'intérêt minimal LPP ne pouvait pas diverger des réalités économiques. En 2002, Servisa prévoyait déjà la nécessité d'une baisse supplémentaire, et salue donc ce nouveau pas. Cette réduction est un élément central de la rentabilité, mais par ailleurs, la question de savoir si un taux d'intérêt minimal est nécessaire reste posée. La concurrence fonctionnant entre les prestataires est une motivation suffisante pour verser des rendements conformes aux marchés; ceci a été démontré avec la distribution des surplus de bénéficiaires «dans le bon vieux temps». Par contre, si l'on préconise un taux d'intérêt minimal, celui-ci ne devrait pas dépendre des affaires politiques courantes comme c'est actuellement le cas, mais devrait au moins être structuré selon une formule vérifiable. L'Union européenne montre une piste: un taux d'intérêt minimal de 60 % du taux des emprunts d'État à long terme est applicable au sein de l'UE. L'objectif primaire de Servisa est toutefois fixé différemment: les rendements doivent dépasser le taux d'intérêt minimal, premièrement pour relever le degré de couverture au-dessus de la limite des 100 % et ensuite pour constituer de nouvelles réserves. Ceci est l'unique stratégie conduisant à des rendements positifs – des rendements qui reviennent en définitive aux assurés.

Le succès n'existe pas sans la fidélité des clients

En 2003, Servisa a exercé une forte pression sur ses clients. Malgré de gros efforts de communication, les mesures prises n'ont pas toujours été comprises, d'autant plus que celles-ci avaient également des conséquences financières directes pour la plupart de nos clients. Il n'y a aucun plaisir à apporter de mauvaises nouvelles. Nous sommes pourtant amenés à constater que, dans le domaine de l'invalidité par exemple, la situation continue de se détériorer et que d'autres majorations de primes deviendront inévitables. Servisa n'a jamais le cœur léger en recourant à de telles mesures, mais ne peut échapper aux tendances qui s'exercent dans son domaine d'influence. Néanmoins, on peut constater que les instances politiques ont reconnu la nécessité d'agir en la matière et elles ont pris les mesures nécessaires à long terme. Que Servisa puisse compter sur la fidélité de ses clients malgré ces circonstances malheureuses n'est pas évident, même si l'on tient compte du fait que la totalité de la branche était touchée par cette évolution. Nous remercions tout spécialement nos clients, parce qu'ils nous offrent encore leur soutien et leur fidélité et parce qu'ils montrent une grande compréhension envers les démarches de Servisa. Pour nos collaboratrices et collaborateurs, 2003 fut une année de «travail dans des conditions plus que difficiles». Leur engagement et leur contribution, accomplis contre vents et marées, sont à la base de la satisfaction de nos clients et ces qualités méritent notre reconnaissance.

L'hirondelle ne fait pas le printemps

Le petit liseré de ciel bleu à l'horizon existe bel et bien. Mais il ne faut pas se leurrer; croire que tous les problèmes sont résolus est une illusion et d'en attendre une pluie d'or serait vouloir embellir la situation. Les nouveaux appétits qui apparaissent çà et là sous-estiment la nécessité pour les institutions de prévoyance de combler préalablement les pertes des années précédentes et de créer de nouvelles réserves pour se prémunir contre les prochaines périodes de «vaches maigres». Des rendements doivent en premier lieu être dégagés et leur utilisation doit être rigoureusement planifiée. Quoi qu'il en soit, une situation bénéficiaire profite aux assurés, que les rendements servent de constitution de réserves pouvant de ce fait garantir à long terme les prestations futures, ou qu'ils soient bonifiés aux assurés sous forme d'excédents. Nous sommes persuadés que les mesures engagées sur tous les marchés vont déboucher sur un rétablissement durable dans la branche de la prévoyance du personnel. La condition cependant nécessaire reste le maintien d'un développement économique positif. Le petit liseré de ciel bleu s'étend. Nous avons de solides raisons de penser que, bientôt, nous pourrons vous annoncer de nouvelles éclaircies!



Theo Prinz
Président du
Conseil de Fondation



Peter Billerbeck
Directeur



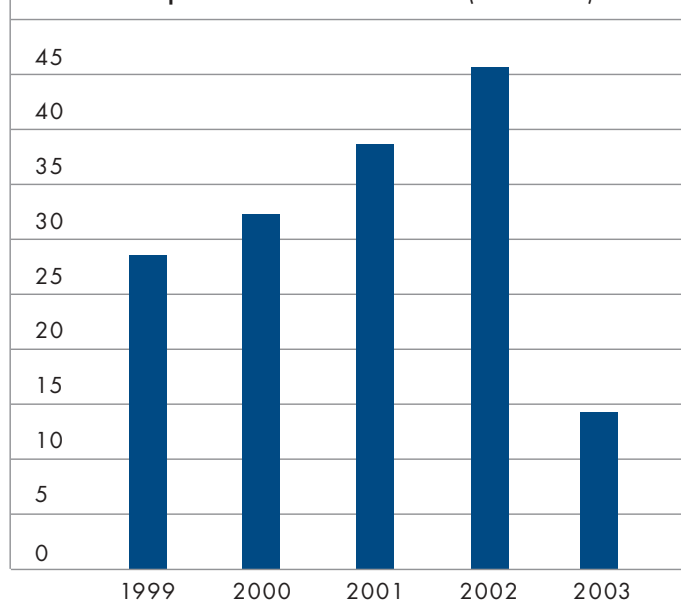
Production nouvelle et portefeuille

Production nouvelle

En raison de la situation boursière et des adaptations tarifaires nécessaires, Servisa a été contrainte d'ordonner un arrêt des offres dans le courant de l'année 2003. Par conséquent, la production nouvelle enregistre un recul significatif mais planifié; avec CHF 14,4 mio., elle représente environ le tiers du montant de l'an dernier. En fin d'année, la production a pu être reprise, non sans comporter quelques restrictions.

Les nouveaux contrats entrent généralement en vigueur au début de l'année suivante. En conséquence, l'effet des restrictions d'admission sur les contributions ne se fera sentir qu'à la clôture des comptes de 2004.

Evolution de la production nouvelle 1999-2003 (en CHF mio.)



Portefeuilles	Servisa 2003	Servisa Supra 2003	Total 2003	Total 2002	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF mio.)	2 662	110	2 772	2 326	+446	+19,2
Nombre de contrats	4 473	377	4 850	4 656	+194	+4,2
Personnes assurées	43 608	1 973	45 581	41 783	+3 798	+9,1

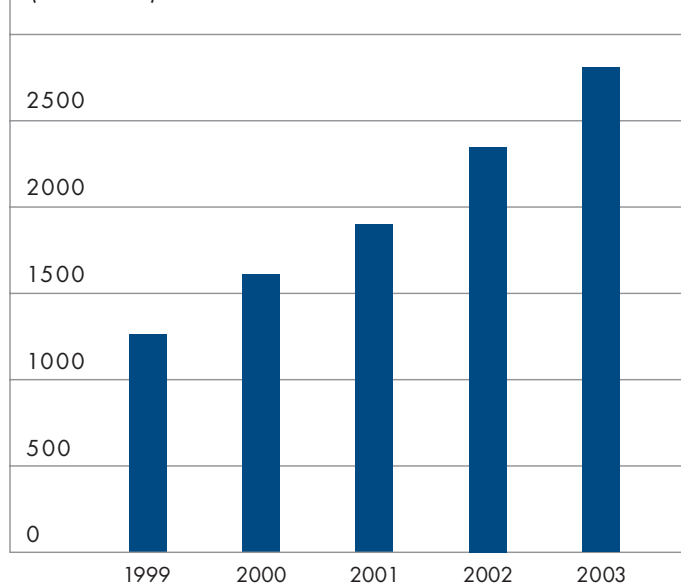
Portefeuille

En 2003, l'augmentation du portefeuille est légèrement inférieure à celle des années précédentes. La croissance du nombre de contrats de 4,2 % et du nombre de personnes assurées de 9,1 % continue cependant d'être fort réjouissante. De surplus, le nombre exceptionnellement minime de résiliations de contrat a contribué à cet appréciable accroissement net. La production de l'année 2002 se remarque dans le portefeuille.

Capital réglementaire

Avec un accroissement de CHF 466 mio., soit de 19,2 %, le capital réglementaire a de nouveau notablement augmenté.

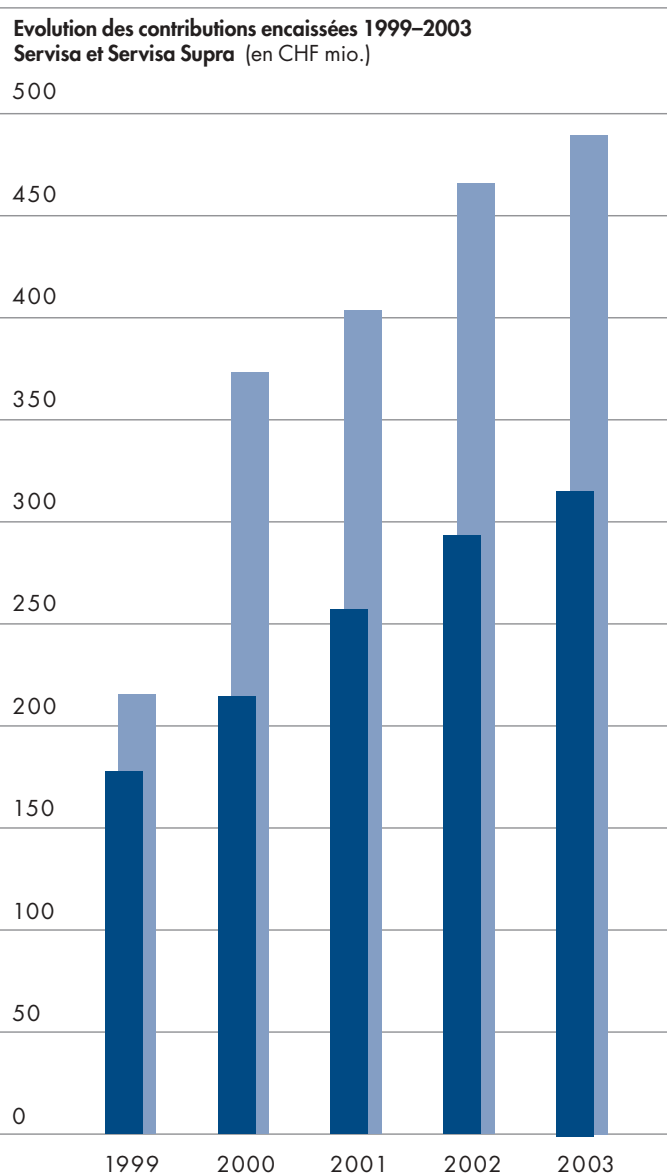
Evolution du capital réglementaire 1999-2003 (en CHF mio.)



Contributions encaissées

Contributions encaissées	Servisa 2003 CHF mio.	Servisa Supra 2003 CHF mio.	Total 2003 CHF mio.	Total 2002 CHF mio.	Variation absolue	Variation en %
Contributions encaissées	808,6	33,5	842,1	753,1	89,0	+ 11,8
Primes périodiques:						
Bonifications de vieillesse	206,8	14,3	221,1	190,3	30,8	+ 16,2
Primes de risques	75,3	4,1	79,4	62,7	16,7	+ 26,6
Primes diverses	35,8	2,4	38,2	38,7	- 0,5	- 1,3
Primes uniques	490,7	12,7	503,4	461,4	42,0	+ 9,1

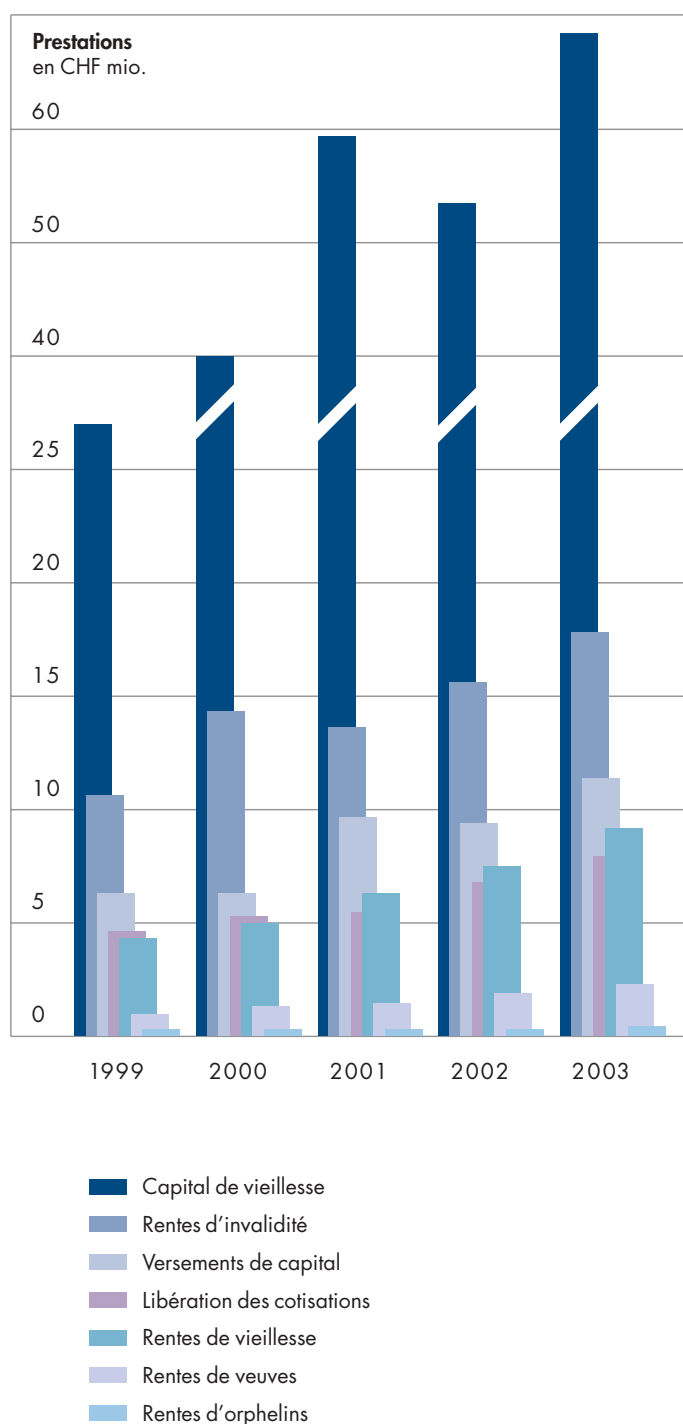
L'ensemble des contributions encaissées présente un taux de croissance stable de 11,8 %. Suite aux nouvelles entrées, les bonifications de vieillesse ont enregistré une augmentation d'environ + 16,2 %. L'introduction du tarif collectif 2003 (KT03) au 1.1.2003 a influencé les primes de risques, en hausse de + 26,6 %. Ce nouveau tarif était devenu nécessaire pour équilibrer la forte augmentation des prestations dans le domaine de l'invalidité.



Prestations de Servisa et de Servisa Supra

	2003 CHF mio.	2002 CHF mio.
Prestations de vieillesse:		
Rentes de vieillesse	9,4	7,5
Capital de vieillesse	68,1	53,9
Prestations en cas de décès:		
Rentes de veuves	1,7	1,5
Versements en capital	11,0	9,0
Rentes d'orphelins	0,6	0,5
Prestations en cas d'invalidité:		
Rentes d'invalidité	17,9	15,7
Libération des cotisations	7,7	6,7
Résiliations de contrats/ fins des rapports de service	306,0	288,4
Versements d'excédents	81,7	85,1
Total des prestations	504,1	468,3

Bénéficiaires de:	2003 Nombre	2002 Nombre
Rentes de vieillesse	1 513	1 260
Rentes de survivants	379	331
Rentes d'invalidité	2 057	1 772
Total des bénéficiaires de rentes	3 949	3 363



En 2003, on enregistre une nouvelle augmentation importante des prestations d'invalidité et du nombre correspondant de bénéficiaires de rentes (+ 16,1 %). Cette évolution correspond à une tendance générale du marché de la prévoyance professionnelle. Malgré les mesures d'assainissement déjà prises, l'assureur de risques de Servisa présentera un résultat négatif. Cet état de fait aura inévitablement d'autres répercussions sur le montant des primes de risque.

Placements de la fortune

	Servisa 2003		Servisa 2002		Servisa Supra 2003		Servisa Supra 2002	
	CHF mio.	%	CHF mio.	%	CHF mio.	%	CHF mio.	%
Capitaux placés dans la Fondation de placement Prevista:								
Obligations suisses	1 498,7	60,9	1 031,7	48,5	50,1	52,1	39,0	46,5
Obligations étrangères (en monnaie étrangère)	155,2	6,3	94,6	4,4	6,5	6,7	4,5	5,4
Obligations Dollar+	27,4	1,1	27,7	1,3	1,1	1,1	1,1	1,3
Obligations Europe+	167,6	6,8	145,7	6,8	6,6	6,8	5,9	7,1
Obligations Yen	3,3	0,1	3,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Immeubles	215,3	8,7	205,7	9,7	13,6	14,1	12,5	14,9
Actions suisses	202,0	8,2	253,7	11,9	9,3	9,6	10,3	12,3
Actions étrangères	190,0	7,7	250,2	11,8	9,1	9,4	10,3	12,3
Prêts (via Prevista)	–	–	13,8	0,6	–	–	–	–
Compte de placements	4,6	0,2	1,7	0,1	–	–	–	–
Avoirs auprès de l'assureur	–	–	99,5	4,7	–	–	–	–
Sous-total placements	2 464,1	100,0	2 127,7	100,0	96,5	100,0	83,8	100,0
Placements pour le compte des œuvres de prévoyance	98,3		78,5		1,1		0,5	
Total placements	2 562,4		2 206,2		97,6		84,3	

La fortune investie dans des droits Prevista figure au bilan à sa valeur commerciale, les prêts accordés aux Banques Cantonales, par contre, à leur valeur nominale.

Les placements liés au produit «Placement individuel» figurent sous rubrique «Placements pour le compte des œuvres de prévoyance». Avec ce produit, les œuvres de prévoyance affiliées qui remplissent certains critères définis (fortune minimale à disposition, réserves) ont la possibilité d'investir des parts de leur fonds de prévoyance dans des groupes de placement de Prevista. Sur ces parts de fortune, les risques encourus, sur les rendements ou sur les fluctuations de cours, doivent être assumés par les œuvres de prévoyance elles-mêmes.

La proportion des actions a été réduite dans le courant de l'année en raison de la situation boursière: ce sujet est développé dans la préface de ce rapport de gestion (page 6). Le contingent d'actions de Servisa à fin 2003 s'élevait encore à 15,9 % (année précédente 23,7 %). Cette proportion est un peu supérieure pour Servisa Supra, avec 19,0 % (année précédente 24,6 %), étant donné la politique de placement traditionnellement plus offensive de Servisa Supra. La réduction de la part des actions contraste avec l'accroissement des placements en valeur nominale.

En 2003, de nouveaux reculs des cours sont également enregistrés. Cependant, les placements de Servisa et de Servisa Supra ont enregistré ensemble une augmentation de 16,1 % – signe apparent de l'évolution positive des affaires des deux fondations collectives.

Conjoncture économique, situation en matière de placements et rendements

Les dix premières semaines commerciales de 2003 ont prédit une année boursière des plus noires. Le SMI (Swiss Market Index) avait derrière lui un mois entier de spectaculaire baisse des cours qui, malgré de maigres espoirs, ne voulait pas cesser en janvier et février. Vers la mi-mars, le SMI atteignit son niveau annuel le plus bas avec 3 618 points et le SPI (Swiss Performance Index) – conçu plus largement – dégringola jusqu'à 2 568 points.

Le renversement de tendance tant attendu intervint enfin vers mi-mars. Après la phase de liquidations de la plupart des investisseurs institutionnels des signes encourageants redonnèrent un certain essor au SMI et au SPI. Les deux indices ont fini l'année par une augmentation de 18 respectivement 22 % et, pour la première fois depuis trois ans, clôturé positivement.

La morosité persistante de la conjoncture, le conflit irakien, le SRAS et la faiblesse du dollar ont continué de secouer les investisseurs du monde entier. Cette situation toucha également de plein fouet les places boursières étrangères, les entraînant dans le tourbillon des événements. Cependant, elles purent également se ressaisir en fin d'année. L'indice US, ainsi que ceux de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne ont, sur la base du franc, noté une hausse entre 13 et 48 %. Comparées à ceux-ci, l'avance du SMI a connu un résultat limité, en raison de la forte influence exercée par Novartis et Nestlé.

Les marchés cycliques sont considérés comme baromètre conjoncturel, parce qu'ils prennent à chaque fois les devants. Leur croissance est un indicateur du développement économique des mois suivants. Un vent d'optimisme souffle sur les récentes prévisions. Mais le SMI devrait cependant croître de presque 50 % pour pouvoir égaler le niveau de fin 2000. Ce stade ne sera néanmoins atteignable ni l'an prochain, ni le suivant, bien que les signes d'une nouvelle reprise du marché ne soient pas défavorables. La plupart des investisseurs continue de faire preuve de prudence avec les placements en actions, suite aux amères expériences des deux dernières années. Abstraction faite d'événements imprévus, l'évolution de la conjoncture macroéconomique, le développement des intérêts et l'évolution du dollar vont indiquer la tendance du marché boursier en 2004. En raison de l'actuelle situation des intérêts et des rendements atteignant des planchers historiques, il faudra compter en 2004 sur un risque d'intérêt non négligeable.

Le fort recul des majorations de risque sur les marchés des capitaux démontre la confiance renaissante des investisseurs. La différence de rendement s'est réduite sensiblement, aussi bien pour les prêts aux entreprises que pour les emprunts d'Etats en voie d'industrialisation, en comparaison avec les emprunts d'Etat de premier ordre. Pour ceux-ci, la hausse des cours s'est sensiblement ralentie au cours du deuxième semestre 2003. Le rendement des emprunts d'Etat américains atteignit une période de dépression historique en début d'été, mais s'est cependant rapidement relevé par la suite.

Entraînés par le courant, les rendements des marchés obligataires européens ont subi un mouvement ascensionnel. Les intérêts du marché monétaire se sont simultanément maintenus à un bas niveau. Les placements immobiliers suisses continuent d'exercer une action stabilisatrice à l'intérieur d'une stratégie de placement équilibrée. Ils dégagèrent à nouveau un rendement de plus de 6 % en 2003.

Servisa poursuit une politique de placement équilibrée, adaptée à sa capacité de gérer et de supporter les risques, et dont le but principal est d'accroître la fortune et de garantir le rendement à long terme. La large diversification des placements réduit dans une large mesure les risques de cours. Le Conseil de Fondation de Servisa et de Servisa Supra définit la stratégie de placement, avec l'important concours d'une commission de placement. Cette stratégie est transposée lors d'acquisition de parts de la Fondation de placement Prevista. Servisa n'investit aucune valeur dans des titres individuels, mais exclusivement dans des droits. Cette option signifie que Servisa renonce sciemment à la réalisation régulière de gains sur capitaux. Les gains et pertes de capitaux sur cours non réalisés figurent séparément en fonction des variations de cours. En réaction aux défis qui sont lancés dans l'environnement des placements, Servisa se concentre sur la limitation des risques, l'optimisation de la performance et sur l'observation du développement du marché et son anticipation.

Origines des produits de la fortune en 2003 (Servisa et Servisa Supra)	Produits directs CHF
Droits Prevista	
Obligations suisses	44 798 548
Obligations étrangères (en monnaie étr.)	6 112 903
Obligations Dollar+	1 657 513
Obligations Europe+	8 562 706
Obligations Yen	53 258
Actions suisses	2 648 860
Actions étrangères	3 909 751
Immeubles	10 025 841
Total des droits Prevista	77 769 380
Prêts (via Prevista)	91 736
Avoirs auprès de l'assureur	1 115 146
Liquidités	307 008
Total des produits de la fortune	79 283 270

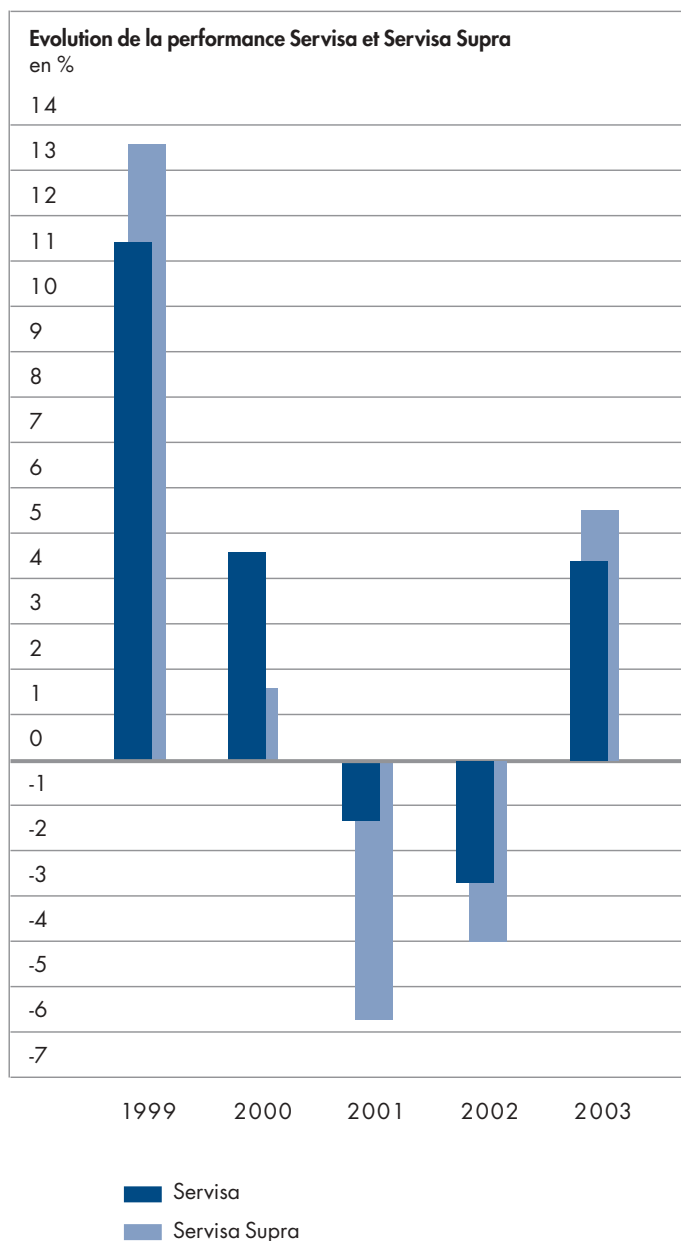
Evolution de la performance

La performance est déterminée par le rendement ainsi que par les gains ou les pertes sur cours non réalisés. Comme à l'accoutumée, les produits distribués et les gains ou pertes réalisés sur les cours servent au calcul du rendement.

Après une période difficile de deux ans, la tendance à la régression des performances a pu être jugulée: au cours de l'exercice sous revue, la performance des placements de Servisa a atteint une valeur de + 4,43 %. En 2002, cette valeur se situait encore à - 2,7 %. Cette progression a été possible grâce à l'action conjuguée de l'excellente évolution du cours des actions durant le second semestre et de la situation plus ou moins stable des taux d'intérêt. Malgré la réduction de la proportion d'actions, Servisa peut présenter un résultat de la performance positif.

La performance des placements de Servisa Supra progresse mieux en raison de sa politique de placement plus offensive. Servisa Supra a également réduit sa part d'actions, en suivant le même raisonnement que Servisa pour sa politique de placement. Servisa Supra peut présenter également une valeur positive de la performance de + 5,57 % (année précédente - 4,0 %).

La différence de composition des placements entre les deux Fondations découle de l'objectif visé: Servisa axe son objectif sur la part obligatoire de la prévoyance vieillesse et Servisa Supra aligne le sien sur la part surobligatoire. En conséquence, les décisions prises par Servisa Supra en matière de placements sont plus libres que celles de Servisa. Le volume des placements est également différent: celui de Servisa s'élevait à 2,5 milliards en 2003 et celui de Servisa Supra à 97,6 millions.

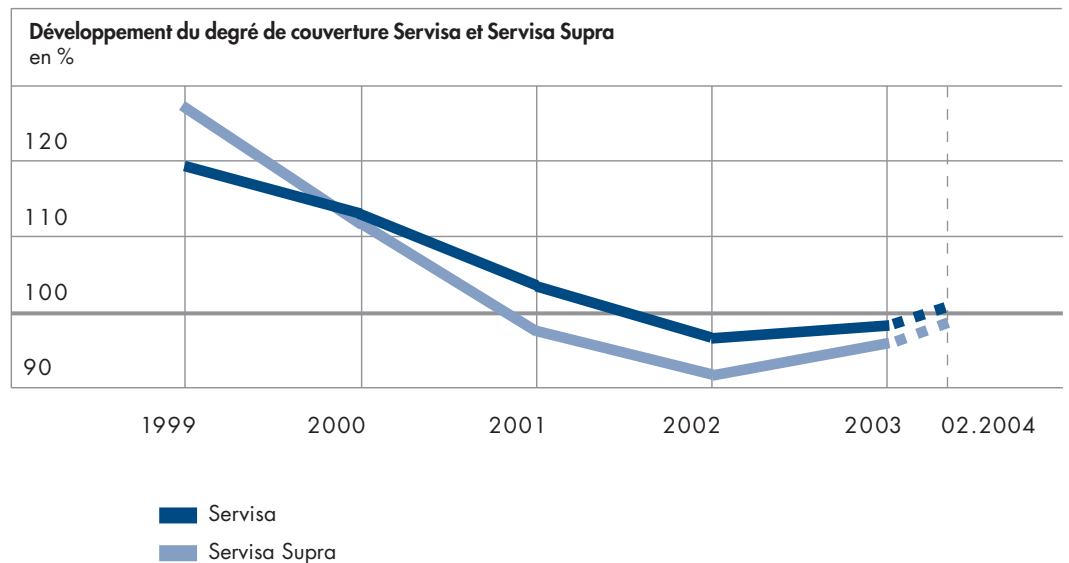


Développement du degré de couverture

Lors de l'exercice sous revue, le thème du degré de couverture a été largement couvert par les médias en raison de la situation boursière. Cette présence des médias a, de son côté, fortement influencé le public, ce qui a souvent conduit à surévaluer la signification du degré de couverture. Le degré de couverture est incontestablement une valeur repère importante. Mais il faut toujours tenir compte du fait que cette valeur se réfère à une date d'effet et, par conséquent, soumise à de fortes fluctuations. Il est accordé une importance beaucoup plus grande à la rentabilisation durable d'une œuvre de prévoyance selon son angle d'observation. Servisa a déjà pris en 2002 des mesures en partie douloureuses mais nécessaires à la stabilisation et à l'amélioration du degré de couverture. Les effets en ont été clairement ressentis durant cet exercice et continueront de l'être dans le futur. L'amélioration du degré de couverture est non seulement due au développement positif de la Bourse et des placements, mais aussi particulièrement à la réduction du taux d'intérêt minimum légal de 4 % à 3,25 %. La situation continuera de se détendre avec la nouvelle réduction au 1.1.2004 à 2,25 % (pour Servisa Supra, qui n'est pas soumise au régime obligatoire, le taux d'intérêt sera même abaissé à 1 %).

Grâce aux mesures mentionnées, Servisa peut présenter à fin 2003 un degré de couverture de 98,5 % et Servisa Supra de 96,0 %. Ces très légères insuffisances de couverture pourraient être compensées en 2004, à condition que le marché mondial et la bourse ne subissent pas de variations trop importantes. Selon l'avis unanime d'experts, un degré de couverture de 90 %, soit une insuffisance de couverture s'étendant jusqu'à 10 %, est considéré comme découvert minime et est, de ce fait, tout à fait tolérable. Ce n'est qu'à partir d'un degré de couverture inférieur à 90 % que l'insuffisance est réputée «substantielle» et dans ce cas seulement, des mesures d'assainissement sont absolument nécessaires.

Grâce aux mesures prises et à l'évolution positive de la bourse, le degré de couverture des deux Fondations s'est développé de manière réjouissante dans les deux premiers mois de l'année 2004. Au 29.02.2004, cette valeur s'élevait à 100,5 % pour Servisa et à 98,2 % pour Servisa Supra.



Frais d'administration et de distribution

Servisa soutient de constants efforts visant à accroître une clarté sans faille des placements, des coûts et des rendements. La structure du portefeuille (asset allocation), le rendement de la fortune, le développement de la performance et du degré de couverture sont indiqués distinctement sur les pages précédentes.

La 1^{ère} révision de la LPP, adoptée en automne 2003 par les Chambres fédérales, comporte d'importantes dispositions concernant les exigences imposées aux dépositaires légaux en vue d'accroître la transparence dans le domaine du 2^{ème} pilier. Ces dispositions exercent une grande influence sur la configuration et la présentation des frais d'administration et de distribution. Les dispositions

d'exécutions correspondantes sont encore manquantes: Servisa ne peut donc pas encore répondre à ces exigences complémentaires dans la mesure voulue.

Le montant des frais d'administration et de distribution figurant au compte d'exploitation se compose principalement de frais en matière de conseils ainsi que des dépenses à charge directe de la Fondation, tels que les frais de placement et de révision.

La Fondation verse à Helvetia Patria Assurances une prime pour frais de gestion rémunérant les activités actuarielles.

Organisation

<p>Conseil de Fondation</p>	<p>Président</p> <p>Vice-président</p> <p>Membres</p>	<p>Theo Prinz Président de la Direction de la Banque Cantonale de Thurgovie</p> <p>Philipp Gmür Président de la Direction Suisse de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Donald Desax Membre de la Direction Suisse de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Roland P. Geissmann Président adjoint de la Direction du groupe Helvetia Patria Assurances</p> <p>Josef Huwylér (jusqu'au 14.3.03) Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Zoug</p> <p>Johan B. A. Kroon (dès le 3.12.03) Membre de la Direction générale de la Banque Cantonale de Genève</p> <p>Mathys Lehmann (jusqu'au 2.12.03) Directeur de Synchrony Asset Management (Société affiliée à la Banque Cantonale de Genève)</p> <p>Beat Müller Chef actuaire de Helvetia Patria Assurances Suisse</p> <p>Martin Scholl Membre de la Direction générale de la Banque Cantonale de Zurich</p> <p>Andreas Waespi (dès le 4.6.03) Membre de la direction du consortium de la Banque Cantonale de Bâle</p>
<p>Organe de contrôle</p>		<p>OBT AG Zurich</p>
<p>Experts en prévoyance professionnelle</p>		<p>Patria Consulta, Bâle</p>
<p>Commission de placement</p>	<p>Président</p>	<p>Bruno Ammann Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Zurich</p> <p>Herbert Joss (dès le 1.1.04) Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Berne</p> <p>John Noorlander Membre de la Direction de Helvetia Patria Assurances</p> <p>Ruedi Rickenmann (dès le 4.6.03) Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Bâle</p> <p>Rudolf Staub (jusqu'au 31.12.03) Membre de la Direction de la Banque Cantonale de Berne</p>

Direction	Directeur Responsable du service conseil Responsable du service à la clientèle Responsable Key Accounts et analyse des risques Responsable comptabilité et controlling Responsable service de comptabilité Responsable du conseil juridique Responsable Marketing et communication Responsable Fondation de libre passage Responsable service des prestations Conseillers d'entreprise	Peter Billerbeck Leo A. Degen Fritz Häsler Claude Schreiber Dieter Holz Pierre Mengis Christoph Schneider Roland Kaufmann Daniel Rossi Roman Bieri Karl Küng (Key Accounts/Formation) Marcello De Luna (Key Accounts/Formation) Heinz Gasser (Suisse orientale) Roland Signer (Suisse orientale) Markus Koch (Suisse orientale) Erich Nagel (Suisse orientale) Werner Huber (Suisse orientale) Rico Caduff (nord-ouest de la Suisse) Willy Manz (nord-ouest de la Suisse) Stefan Rohrer (nord-ouest de la Suisse) Werner Zurflüh (Suisse centrale) Reto Bisang (Suisse centrale) Nicolas Wittwer (Suisse romande) Fabian Wallmeier (Suisse romande)
Gestion du portefeuille		Fondation de placement Prevista, Zurich
Autorité de surveillance		Office Fédéral des Assurances Sociales, Berne

Portrait d'un client: atokalpa – le partenaire dans le rythme du temps

Comme le slogan le laisse présager, atokalpa est aujourd'hui active dans le domaine de l'horlogerie haut de gamme, ce qui n'a pas toujours été le cas puisque originellement, elle consacrait son activité à l'appareillage également.

Située à Alle, près de Porrentruy, la société a été créée il y a 35 ans, en 1969. Alors, elle portait un autre nom et employait 4 collaborateurs.

En 1982, la société était reprise par M. Patrick Brandelet, directeur actuel, et un associé qui quittera l'entreprise par la suite. Elle comptait 5 personnes et se nommait BBSA.

Aujourd'hui, atokalpa consacre le 100% de son activité à l'horlogerie de moyen et haut de gamme.

Atokalpa emploie 60 employés et ce nombre devrait encore augmenter, ce qui a nécessité la construction d'un nouveau bâtiment, puis son agrandissement.

Intégration

A la fin 2000, la Fondation de la famille Sandoz, actionnaire majoritaire de Parmigiani Fleurier SA (montres de haut de gamme) a entamé son projet de verticalisation de ses activités horlogères. atokalpa fut alors rachetée et intégrée au Pôle Horloger de la Fondation de Famille Sandoz. Cette intégration généra la création d'une trentaine d'emplois supplémentaires. C'est à ce moment-là que BBSA devint atokalpa SA.

Aujourd'hui

En dehors des opérations traditionnelles engendrées par une activité dans le haut de gamme de l'horlogerie, telles que le décolletage, le découpage, le taillage, le fraisage, le polissage, des opérations au nom moins connu se sont greffées: blocage, feutrage, cerclage moulurage, colimaçonnage ou polissage de bois ainsi que d'autres activités très pointues en métallurgie.

Ressources humaines

atokalpa met beaucoup d'énergie à recruter ses employés. Les compétences horlogères présentes dans l'Arc jurassien ont permis jusqu'à présent à atokalpa SA de concrétiser ses projets de développement et de créer ainsi de nouveaux emplois qualifiés. Sachant qu'il faut une année d'intégration à chaque employé pour acquérir les connaissances nécessaires à un travail optimal, on comprend qu'atokalpa SA s'investisse autant dans le recrutement de nouvelles ressources humaines et que seules des personnes qui ont l'intention de rester au moins quelques années au sein d'atokalpa soient qualifiées en conséquence. On mesure toute l'importance d'avoir un cercle d'employés fidèles à l'entreprise en apprenant qu'il y a environ 800 compétences recensées au sein d'atokalpa. Ces compétences seront évaluées chaque année afin de déterminer les besoins et définir une réelle politique de formation continue.



Atokalpa et la prévoyance

Partenaire de la Banque Cantonale du Jura depuis plusieurs années atokalpa a souhaité, une fois son contrat de prévoyance professionnelle arrivé à échéance à la fin de l'année 1996, que Servisa, Fondation collective des Banques Cantonales, soit partie prenante dans ce domaine. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 1997, atokalpa SA (d'abord sous son ancien nom) assure sa prévoyance professionnelle par Servisa avec des prestations d'assurances adaptées aux diverses catégories d'employés. Ce partenariat illustre bien la compétence des divers acteurs sur le marché bancaire, de la prévoyance professionnelle et du domaine d'activité d'atokalpa SA. Il existe en fait une certaine similitude entre le développement qu'a connu atokalpa SA ces dernières années et Servisa.

Cette adéquation démontre parfaitement le rôle dynamique que peuvent jouer ces intervenants sur leurs marchés respectifs. Servisa a ainsi été associée aux grandes étapes du développement d'atokalpa SA par le désir qu'avait la Direction de voir ses employés non seulement à l'aise dans leurs activités journalières mais également dans le domaine de la prévoyance. Les séances d'information au personnel ont toujours témoigné de cet intérêt et contribuent sans aucun doute à d'excellentes conditions de travail. Atokalpa a compris que sa richesse se trouvait dans ses employés et donc dans des prestations sociales à leur hauteur.



Bilan Servisa au 31 décembre 2002 et 2003

Les placements de la fortune auprès de Prevista se sont dans l'ensemble de nouveau fortement accrus (+ 21,5 %). L'avoir auprès de l'assureur a été dissout pour des raisons d'efficacité.

Grâce à la réduction du taux d'intérêt minimal à 3,25 % et à l'amélioration de la situation boursière, le report de perte de CHF 67,0 mio. a pu être réduit à CHF 39,0 mio.

Actif	Annexe Indication n°	2003	2002
Avoirs en banque		140 483 467.08	76 410 913.29
Créances		43 276 141.60	63 656 614.80
Comptes de régularisation actifs		97 863 303.26	44 380 331.20
Placements auprès de Prevista	1	2 464 018 899.70	2 028 282 032.85
Avoirs auprès de l'assureur		0.00	99 517 212.75
Placements individuels		98 285 398.00	78 485 342.25
Dépôts de garantie		p.m.	p.m.
Report des pertes	2	39 055 511.43	67 054 752.99
Total Actif		2 882 982 721.07	2 457 787 200.13
Passif			
Engagements à court terme		49 059 224.01	70 480 261.24
Comptes de régularisation passifs		10 742 352.50	6 311 028.40
Réserves		5 135 500.00	5 935 500.00
Capital d'épargne réglementaire		2 662 491 055.45	2 230 042 253.20
Mesures spéciales		57 296 675.40	56 882 648.25
Capital affecté	3	98 247 913.71	88 125 509.04
Fortune de la fondation		10 000.00	10 000.00
Total Passif		2 882 982 721.07	2 457 787 200.13

Compte d'exploitation Servisa au 31 décembre 2002 et 2003

Les frais d'administration et de distribution ont augmenté de CHF 6,1 mio. Cette augmentation s'explique d'une part par la forte production nouvelle et d'autre part par une modification des écritures transitoires. Le résultat d'exploitation de CHF 28,0 mio. a été utilisé à réduire le report des pertes.

Charges	Annexe Indication n°	2003	2002
Prestations d'assurance			
– réglementaires	1	1 16 741 435.55	94 307 294.50
Prestations en cas de fins des rapports de service et de résiliations de contrats		292 898 444.86	278 779 627.66
Charges d'intérêt	2	79 617 769.81	81 589 749.80
Charges de primes		82 166 151.05	65 118 788.25
Constitution de capital			
– capital d'épargne		704 973 561.60	624 174 105.80
– mesures spéciales		7 681 876.80	6 511 184.30
– capital affecté		13 890 913.31	17 976 230.78
– placements individuels		10 828 505.05	3 821 398.20
Pertes non réalisées sur les cours		0.00	127 208 180.40
Pertes non réalisées sur les cours; placements individuels		0.00	8 767 025.80
Pertes réalisées sur les cours		7 310 180.13	1 052 992.50
Pertes réalisées sur les cours; placements individuels		1 069 659.15	750 807.85
Frais d'administration et de distribution		17 769 424.21	11 636 567.73
Charges techniques d'assurance		96 204.40	292 262.85
Répartition du surplus de bénéfices		0.00	2 056.25
Résultat d'exploitation		27 999 241.56	0.00
Total Charges		1 363 043 367.48	1 321 988 272.67
Produits			
Contributions			
– réglementaires		781 028 453.10	684 453 642.45
– autres		27 597 167.91	29 017 385.23
Produits des placements			
– rendement direct		78 738 748.21	76 644 446.80
– placements individuels		2 870 101.05	2 666 128.50
Gains sur cours non réalisés		37 178 772.25	0.00
Gains sur cours non réalisés; placements individuels		6 951 163.80	0.00
Prestations de Helvetia Patria Assurances		43 862 229.85	37 721 397.20
Dissolution de capitaux			
– capital d'épargne		352 393 372.30	313 950 738.20
– mesures spéciales		7 609 381.20	9 372 281.30
– capital affecté		5 861 778.81	12 351 786.91
– placements individuels		2 076 899.35	10 673 103.35
Dissolution des réserves		800 000.00	66 504 000.00
Autres produits		16 075 299.65	10 265 506.17
Résultat d'exploitation		0.00	68 367 856.56
Total Produits		1 363 043 367.48	1 321 988 272.67

Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2003 de Servisa

Informations générales concernant la Fondation collective

Servisa

Servisa Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par l'Union des Banques Cantonales suisses et Patria, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie conformément aux art.80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir aux salariés et salariées ainsi qu'aux employeurs une prévoyance obligatoire et facultative conforme à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères. Pour cette raison, conformément à un avis rendu à la Fondation en date du 8 juin 2000 par un expert actuariel, la Fondation n'est pas tenue de se soumettre régulièrement à une expertise actuarielle. Pour chaque institution de prévoyance au sein de la Fondation, les organes de la Fondation sont la Commission de prévoyance paritaire, le Conseil de fondation, la Commission de placement, le siège de la Fondation et les fondateurs.

Indications relatives au bilan

1. Placements chez Prevista

Les cours sont évalués selon la valeur boursière.

Recours aux produits dérivés: L'art. 5 des directives en matière de placements de Prevista est formulé comme suit: «Le recours aux instruments dérivés est admis si le caractère du groupe de placement ne s'en trouve pas modifié.» Cette clause garantit qu'aucune spéculation ne se produira au moyen d'instruments dérivés.

Certaines œuvres de prévoyance bénéficient de la possibilité de placements individuels.

2. Report des pertes

En raison du développement des marchés financiers, Servisa présente au 31 décembre 2003 une insuffisance de couverture de CHF 39,1 millions. Le degré de couverture est de 98,5%. Le Conseil de fondation est persuadé que cette insuffisance de couverture aura disparu dans un délai raisonnable, grâce à la stratégie de placement adaptée à l'évolution des conditions du marché, tout en satisfaisant aux prescriptions de l'art. 50 OPP2. L'Office Fédéral des Assurances Sociales a été informé de la situation.

3. Capitaux affectés

Les capitaux affectés des institutions de prévoyance figurent au bilan 2003 pour un montant de CHF 98 247 913.71. Leur répartition est indiquée dans le tableau supérieur, à droite.

4. Cautionnements, engagements de garanties et constitutions de gages

Servisa n'a conclu aucun engagement de ce type.

Indications relatives au compte d'exploitation

1. Prestations de Helvetia Patria

Helvetia Patria paie des prestations d'assurance telles que des rentes de vieillesse, d'invalidité, de veuves et d'orphelins, ainsi que des versements en capital.

2. Charges d'intérêt

La composition de ce poste apparaît à droite dans le tableau du milieu.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion fournit en détail d'autres informations complémentaires à cette annexe.

Indications relatives au bilan
Chiffre 3

Capital affecté	2003	2002
Réserves de contributions des employeurs		
– au sens large	4 468 919.65	4 712 632.25
– au sens strict	26 058 702.95	21 212 007.20
Capitaux libres divers		
– autres fonds libres	30 384 473.38	26 854 106.40
– compte collectif «dépôts de surplus de bénéfiques»	38 485 417.60	42 784 780.96
– acc. indiv. des dépôts de surplus de bénéfiques	6 935 573.35	7 598 319.25
– fortune spéciale	– 8 085 173.22	– 15 036 337.02
Total	98 247 913.71	88 125 509.04

Indications relatives
au compte d'exploitation
Chiffre 2

Charges d'intérêt	2003	2002
Charges d'intérêt sur fonds de tiers		
– mesures spéciales LPP	345 533.75	882 740.05
– versements de prestations en suspens	1 536 119.30	1 713 384.60
Charges d'intérêt du capital d'épargne	76 986 361.95	77 347 848.30
Charges d'intérêt du capital affecté		
– réserves de contributions des employeurs	190 948.45	386 599.70
– autres fonds libres	110 868.26	219 148.50
– dépôts de surplus de bénéfiques	447 938.10	1 040 028.65
Total	79 617 769.81	81 589 749.80

Répartition du surplus de bénéfiques	2003	2002
Report de la fortune de la Fondation	10 000.00	1 323 103.57
Report des pertes	– 67 044 752.99	0.00
Excédent réalisé	– 2 669 350.56	– 6 608 627.41
Gains sur cours non réalisés/ Pertes non réalisées sur les cours	37 178 772.25	– 127 208 180.40
Pertes réalisées sur les cours	– 7 310 180.13	– 1 052 992.50
Produit distribué	0.00	– 2 056.25
Dissolution de réserves/Attribution aux réserves	800 000.00	66 504 000.00
Nouvelle fortune de la Fondation	10 000.00	10 000.00
Report des pertes	– 39 055 511.43	– 67 054 752.99

Bilan Servisa Supra au 31 décembre 2002 et 2003

Suite au résultat d'exploitation positif de CHF 3,5 mio., le report des pertes a pu être réduit de manière significative en 2003; il a passé de CHF 8,0 mio. à CHF 4,5 mio.

Actif	Annexe Indication n°	2003	2002
Avoirs en banque		18 384 960.28	8 935 347.71
Créances		2 177 663.09	3 158 450.78
Comptes de régularisation actifs		1 843 591.40	1 749 121.15
Placements auprès de Prevista	1	96 562 897.95	83 753 128.40
Placements individuels		1 071 078.05	498 444.10
Report des pertes	2	4 511 535.71	7 972 494.96
Total Actif		124 551 726.48	106 066 987.10
Passif			
Engagements à court terme		8 206 466.94	5 783 837.71
Comptes de régularisation passifs		142 178.00	128 786.55
Réserves		190 000.00	183 000.00
Capital d'épargne réglementaire		110 426 521.15	96 043 414.55
Capital affecté	3	5 585 560.39	3 926 948.29
Fortune de la fondation		1 000.00	1 000.00
Total Passif		124 551 726.48	106 066 987.10

Compte d'exploitation Servisa Supra au 31 décembre 2002 et 2003

Grâce à l'amélioration de la situation boursière de l'année 2003, des gains en capitaux ont pu être réalisés et ils sont à l'origine du résultat d'exploitation de CHF 3,5 mio. Le résultat d'exploitation a été utilisé à réduire le report des pertes.

Charges	Annexe Indication n°	2003	2002
Prestations d'assurance			
– réglementaires	1	2 667 333.35	3 280 984.30
Prestations en cas de fins des rapports de service et de résiliations de contrats		13 127 496.55	9 621 688.70
Charges d'intérêt	2	2 065 267.70	3 380 297.15
Charges de primes		4 222 694.10	3 339 923.65
Constitution de capital			
– capital d'épargne		27 047 418.85	34 181 544.20
– capital affecté		2 186 287.80	1 226 985.23
– placements individuels		74 821.90	15 758.45
Constitution de réserves		7 000.00	0.00
Pertes non réalisées sur les cours		0.00	4 942 949.13
Pertes non réalisées sur les cours; placements individuels		0.00	84 849.30
Pertes réalisées sur les cours		0.00	535 999.22
Frais d'administration et de distribution		185 497.65	98 594.19
Répartition du surplus de bénéfices		0.00	127 713.55
Résultat d'exploitation		3 460 959.25	0.00
Total Charges		55 044 777.15	60 837 287.07
Produits			
Contributions			
– réglementaires		31 210 802.75	38 273 687.20
– autres		2 261 151.20	1 302 150.68
Produits des placements			
– rendement direct		3 174 606.05	2 942 163.20
– gains sur cours réalisés		473 090.75	0.00
Produits des placements individuels		15 967.00	15 758.45
Prestations de Helvetia Patria Assurances		761 302.45	399 612.00
Dissolution de capitaux			
– capital d'épargne		14 633 745.90	11 262 796.70
– capital affecté		384 228.35	412 879.50
– capital affecté; placements individuels		0.00	84 849.30
Gains sur cours non réalisées		1 825 943.40	0.00
Autres produits		303 939.30	23 134.20
Résultat d'exploitation		0.00	6 120 255.84
Total Produits		55 044 777.15	60 837 287.07

Comparées à l'année dernière, les prestations d'assurances de Helvetia Patria ont presque doublé. La raison réside dans une forte hausse des capitaux décès versés et des prestations d'invalidité.

Annexe au bilan et au compte d'exploitation 2003 de Servisa Supra

Informations générales concernant Servisa Supra

Servisa Supra Fondation collective des Banques Cantonales est une fondation collective créée par Servisa Fondation collective pour la prévoyance du personnel, conformément aux art. 80ss du Code civil suisse (CC). Son objectif est de fournir une assurance de prévoyance professionnelle pour des prestations allant au-delà du domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle ordonnées par la loi (LPP). La Fondation poursuit notamment son but en gérant l'épargne de chaque œuvre de prévoyance constituée, en fonction des moyens mis à disposition et du règlement particulier à chaque entreprise. De plus, la Fondation conclut avec Patria Société suisse d'assurances sur la vie à Bâle un contrat pour l'assurance du risque et des rentes viagères. Pour chaque institution de prévoyance au sein de la Fondation, les organes de la Fondation sont la Commission de prévoyance paritaire, le Conseil de fondation, la Commission de placement et les fondateurs.

Indications relatives au bilan

1. Placements chez Prevista
Les cours sont évalués selon la valeur boursière.
Recours aux produits dérivés: L'art. 5 des directives en matière de placements de Prevista est formulé comme suit: «Le recours aux instruments dérivés est admis si le caractère du groupe de placement ne s'en trouve pas modifié.» Cette clause garantit ainsi qu'aucune spéculation ne se produira au moyen d'instruments dérivés.
Certaines œuvres de prévoyance bénéficient de la possibilité de placements individuels.
2. Report des pertes
En raison du développement des marchés financiers, Servisa Supra présente au 31 décembre 2003 une insuffisance de couverture d'environ CHF 4,5 millions. Le degré de couverture est de 96,0%. Le Conseil de fondation est persuadé que cette insuffisance de couverture aura disparu dans un délai raisonnable, grâce à la stratégie de placement adaptée à l'évolution des conditions du marché, tout en satisfaisant aux prescriptions de l'art. 50 OPP2. L'Office Fédéral des Assurances Sociales a été informé de la situation.
3. Capitaux affectés
Les capitaux affectés des institutions de prévoyance figurent au bilan 2003 pour un montant de CHF 5 585 560.39. Leur répartition est indiquée dans le tableau supérieur, à droite.
4. Cautionnements, engagements de garanties et constitutions de gages
Servisa Supra n'a conclu aucun engagement de ce type.

Indications relatives au compte d'exploitation

1. Prestations de Helvetia Patria
Helvetia Patria paie des prestations d'assurance telles que des rentes de vieillesse, d'invalidité, de veuves et d'orphelins, ainsi que des versements en capital.
2. Charges d'intérêt
La composition de ce poste apparaît à droite dans le tableau du milieu.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion fournit en détail d'autres informations complémentaires à cette annexe.

Indications relatives au bilan
Chiffre 3

Capital affecté	2003	2002
Réserves de contributions des employeurs		
– au sens large	139 193.15	154 997.15
– au sens strict	3 512 155.00	1 641 107.05
Capitaux libres divers		
– autres fonds libres	347 190.88	251 450.08
– compte collectif «dépôts de surplus de bénéfices»	1 002 788.71	1 242 609.11
– acc. indiv. des dépôts de surplus de bénéfices	610 823.25	723 207.80
– fortune spéciale	– 26 590.60	– 86 422.90
Total	5 585 560.39	3 926 948.29
Charges d'intérêt	2003	2002
Charges d'intérêt sur fonds de tiers		
– compte courant Helvetia Patria Assurances	1 956.15	0.00
– compte courant Servisa	1 260.35	5 557.10
– versements de prestations en suspens	57 353.95	47 857.95
Charges d'intérêt du capital d'épargne	1 971 885.75	3 237 587.00
Charges d'intérêt du capital affecté		
– réserves de contributions des employeurs	13 028.55	24 837.00
– autres fonds libres	2 227.15	3 805.00
– dépôts de surplus de bénéfices	17 555.80	60 653.10
Total	2 065 267.70	3 380 297.15
Répartition du surplus de bénéfices	2003	2002
Report de la fortune de la Fondation	1 000.00	1 000.00
Report des pertes	– 7 972 494.96	– 1 852 239.12
Excédent réalisé	1 227 780.00	– 513 593.94
Gains sur cours non réalisés/ Pertes non réalisées sur les cours	1 767 088.50	– 4 942 949.13
Gains sur cours réalisés	473 090.75	– 535 999.22
Produit distribué	0.00	– 127 713.55
Dissolution de réserves/Attribution aux réserves	– 7 000.00	0.00
Nouvelle fortune de la Fondation	1 000.00	1 000.00
Report des pertes	– 4 511 535.71	– 7 972 494.96

Indications relatives
au compte d'exploitation
Chiffre 2

Rapport de l'organe de contrôle pour Servisa

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Servisa Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions

en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. Nous relevons que le degré de couverture s'élève à 98,5% au 31 décembre 2003. Nous nous référons à ce sujet à la position correspondante de l'annexe.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Michael Tremp

Zurich, le 27 février 2004



Rapport de l'organe de contrôle pour Servisa Supra

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne de Servisa Supra Fondation collective des Banques Cantonales, Bâle, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes d'épargne incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à constater toutes anomalies significatives dans les comptes annuels avec une sécurité convenable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions

en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes d'épargne sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

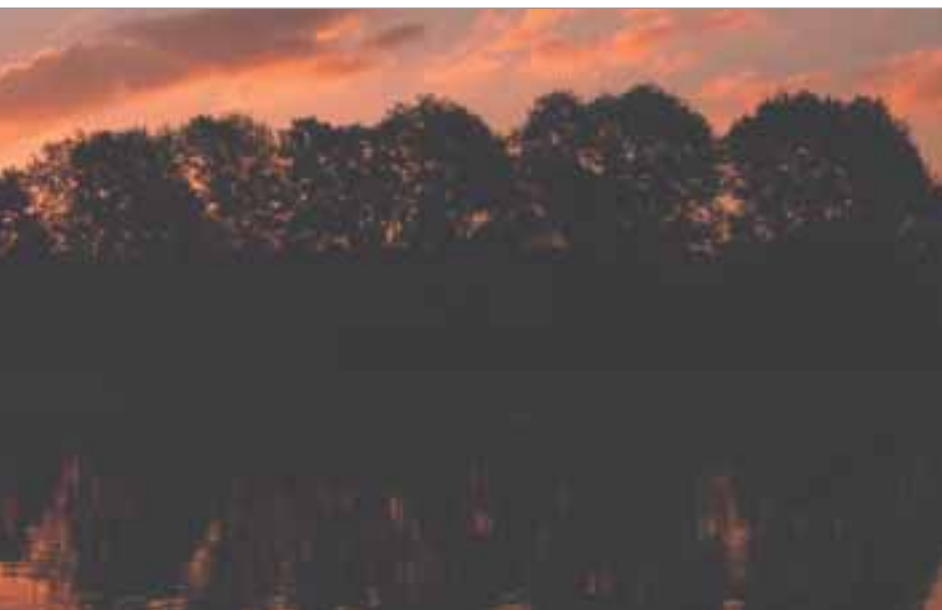
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. Nous relevons que le degré de couverture s'élève à 96,0% au 31 décembre 2003. Nous nous référons à ce sujet à la position correspondante de l'annexe.

OBT AG

Patrick Zahno
Expert-comptable diplômé
Responsable du mandat

Michael Tremp

Zurich, le 27 février 2004



Editeur:

Servisa Fondations collectives

St.Alban-Anlage 26

4002 Bâle

Les rapports annuels des Fondations collectives Servisa sont disponibles en versions allemande et française.

Pour de plus amples renseignements et des exemplaires supplémentaires, prière de s'adresser à:

Servisa Fondations collectives, St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle,

Téléphone 061 280 26 66, Fax 061 280 29 77,

E-Mail infoservisa@servisa.ch, www.servisa.ch

